



Marisol Touraine et Najat Vallaud Belkacem se sont rendues à la maternité des Lilas

A l'occasion du **38 ème anniversaire de la loi Veil** du 17 janvier 1975 relative à l'**interruption volontaire de grossesse**

(IVG), Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Najat Vallaud Belkacem, Ministre des Droits des femmes, Porte parole du gouvernement, se sont rendues ce jour à la Maternité des Lilas.

Ce déplacement était l'occasion de rendre hommage aux personnes et associations qui ont porté depuis les années 1960 le combat pour permettre aux femmes d'avoir accès à ce droit fondamental et de répondre à des « situations de détresse », comme le dira la loi de 1975.

Les Ministres ont rappelé l'engagement du gouvernement à assurer l'exercice de ce droit si chèrement conquis.

L'accès effectif des femmes qui le souhaitent à l'IVG doit être assuré. Il s'agit pour cela de lever :

les obstacles financiers : le gouvernement a d'ores et déjà fait voter, dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, le remboursement à 100%, pour toutes les femmes, de l'IVG.

les obstacles territoriaux :

- Dans le cadre des projets régionaux de santé élaborés par chaque Agence régionale de santé une attention particulière et spécifique doit être portée à la disponibilité du recours à l'IVG. Un diagnostic et, le cas échéant, un plan d'action seront proposés pour chaque territoire.
- Les instructions données au début du mois de juillet 2012 pour garantir l'accès aux centres d'IVG pendant l'été seront renouvelées cette année.

38ème anniversaire de la loi Veil relative à l'IVG :

Écrit par Ministère de la Santé
Vendredi, 18 Janvier 2013 15:57 -

L'accès des femmes qui le souhaitent à l'IVG est un droit fondamental. Le gouvernement a agi pour que l'exercice effectif de ce droit soit une réalité.